

Avis public



AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

À sa séance du 8 juillet 2020, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- 01-282, o. 239, B-3, o. 634, P-1, o. 588, C-4.1, o. 290 et P-12.2, o. 169 autorisant l'occupation du domaine public pour la tenue de l'évènement de relance « Piétonisation de la rue Crescent » du 24 juillet au 30 septembre 2020

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Fait à Montréal, le 24 juillet 2020

Le secrétaire d'arrondissement substitut,
Jean-Luc L'Archevêque

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie